Inscrire son enfant dans une crèche municipale

Les inscriptions relèvent de la compétence des mairies d'arrondissement. L'inscription se fait au RIF, en mairie, à partir du 6° mois de grossesse.

Votre enfant doit être au moins âgé de 2 mois et demi.

La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

Quels documents fournir?

Pour toute inscription, vous devez constituer un dossier en fournissant les **originaux** des documents suivants :

- → avant la naissance de l'enfant
- les pièces d'identité des deux parents
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture EDF ou Orange ou bail de location ou quittance de loyer
- le dernier avis d'imposition sur le revenu
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou autre justificatif de revenus (attestation Pôle Emploi...)
- numéro d'allocataire CAF
- → dès la naissance de l'enfant
- faites parvenir au RIF l'acte de naissance
- des éléments d'information justifiant que vous remplissez le/les critères mentionnés dans la grille de cotation.





Infos pratiques

Contacts

ightarrow Relais Informations Familles - Mairie du 11 $^{\rm e}$

12, place Léon Blum - 75011 Paris Lundi - Vendredi : 8h30 - 17h

Jeudi : 8h30 - 19h30

Tél: 01 53 27 10 16 ou 12 59 Site: www.mairie11.paris.fr

→ Assistants maternels et familiaux

Des équipes médicales et paramédicales assurent le suivi préventif des enfants de 0 à 6 ans. Elles sont également à votre disposition pour toute question relative au déroulement de la grossesse et au développement des enfants. Des activités et des rencontres entre futurs parents ou entre parents et enfants sont proposées. Les prestations sont gratuites.

Dans le 11e

- 115. boulevard de Ménilmontant 01 43 57 53 70
- 25, rue Godefroy Cavaignac 01 53 27 63 40
- 29, rue Robert et Sonia Delaunay 01 43 71 94 71
- 30, rue de Vaucouleurs 01 43 38 09 88

Les puéricultrices de secteur

Vous venez d'avoir un enfant ? Des puéricultrices de la PMI peuvent effectuer gratuitement des visites à votre domicile ou vous recevoir dans les centres de consultation, pour répondre à vos questions.

Tél.: 01 53 36 52 89 ou 52 93

Élue référente

→ Dominique KIELEMOËS

Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance et de la Protection de l'enfance



Édito

Consciente des difficultés que doivent affronter les familles qui attendent une place en crèche, l'équipe municipale du 11° poursuit un effort déterminé et constant pour la construction de nouvelles structures.

Nous travaillons, par ailleurs, activement à la diversification de l'offre de garde des enfants. Le Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 11° est à votre disposition pour vous aider et vous conseiller dans votre recherche d'un mode d'accueil adapté. Il offre ainsi, dans un espace de pré-accueil rénové, mutualisé avec le Relais Informations Logement et habitat (RILH) et complété par une augmentation du nombre de guichets :

- un accueil personnalisé et de qualité
- une information claire sur les demandes d'inscription en crèche ou à l'école et sur les autres modes d'accueil des jeunes enfants
- une mise en relation avec les services publics ou associatifs, notamment via des permanences tenues au rez-de-chaussée de la mairie par divers partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales ou le service Faire garder mon enfant à Paris.

Le RIF propose aussi des réunions collectives d'information. Ainsi, chaque premier jeudi du mois à 17h30, les Jeudis du RIF apportent une information précise sur les différents modes de garde.

À l'issue du Jeudi du RIF, un espace est laissé de 18h30 à 19h à disposition des parents et futurs parents pour permettre de discuter, échanger idées et coordonnées en matière de mode de garde et notamment envisager une garde partagée.

François VAUGLIN
Maire du 11°

Il existe de nombreuses structures d'accueil associatives et municipales dans le 11°.

Les structures d'accueil associatives

Ces établissements sont agréés par le département et contrôlés par le service de PMI. Ils possèdent des modalités de fonctionnement spécifiques, renseignez-vous. Les inscriptions ne se font pas en mairie mais dans les établissements.

Crèches collectives associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité de professionnels.

Au Fil des Ours

13, impasse Cesselin - 01 43 73 60 76

Le lagon des ours

13, rue des Bluets - 01 48 06 52 93

Crèche Ganon Yad

145. rue Saint-Maur - 01 48 05 44 15

Crèche Ozar-Hatorah

40. rue de l'Orillon - 01 55 28 50 30

L'Enfance en couleurs - 01 47 00 87 46

6/10, rue Guillaume Bertrand

assoc.enfanceencouleur@laposte.net

Les Fraises des Bois

8, passage des Taillandiers - 01 43 55 53 16

ONCP - Saint Ambroise

19. rue Pasteur - 01 56 98 06 25

ONCP - Saint-Sébastien

8-10, impasse Saint-Sébastien - www.oncp.org

Petit Concept

18, rue de l'Orillon - 01 43 57 12 92

Crèches parentales associatives

Elles accueillent les enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité des parents et de professionnels. Ils participent ensemble à l'accueil des enfants selon les modalités précisées dans le règlement de l'établissement.

400 coups

1, rue Jean Macé - 01 43 48 78 71

Babillages

10, impasse Delépine - 01 43 79 25 04

Balustrade

39. cité Industrielle - 01 43 70 22 11

Square Bande

5, rue du Général Guilhem - 01 47 00 50 78

Haltes garderies associatives

Elles accueillent des enfants de moins de 6 ans en demi-journées ou journées entières mais pas toute la semaine.

Association Mosaïque, l'atelier des enfants

51, rue de la Folie Mericourt - 01 43 57 93 37

La Caverne d'Ali Baba

27-29, avenue Philippe Auguste - 01 53 27 36 60

La Cour des Noues

6. rue Richard Lenoir - 01 43 79 59 10

Haut comme Trois Pommes

42 bis, rue Sedaine - 01 48 07 28 01

Mini-coccinelles

31, rue Robert et Sonia Delaunay - 01 43 71 71 73

Solidarité Roquette

47, rue de la Roquette - 01 49 23 81 50

Jardins d'enfants associatifs

Ils accueillent pendant la journée les enfants.

La caverne d'Ali Baba (pour les enfants âgés de 2 à 6 ans) 27-29, avenue Philippe Auguste - 01 53 27 36 60

Le petit d'Homme (pour les enfants âgés de 3 à 6 ans)

6-8, rue des Bluets - lepetitdhomme@9business.fr

01 43 55 40 19

Assistantes maternelles agréées

Agréées et contrôlées par le service de PMI de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, elles gardent à leur domicile un ou plusieurs enfants.

SAMF (Service d'Agrément et d'Accompagnement des Assistants Maternels)

25, rue Godefroy Cavaignac - 01 53 27 63 35



Les structures d'accueil municipales

Crèches collectives municipales

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein ou partiel (forfait de 1 à 5 jours par semaine) sous la responsabilité d'une directrice et de professionnel(les) de la petite enfance. **Les inscriptions se font en mairie.**

30 bis, avenue Philippe Auguste

117, avenue Philippe Auguste

16, cité Beauharnais

15, cour Debille

14 bis, rue Moufle

30, rue Chanzy

14, rue Duranti

65, rue de la Folie Régnault

25, rue Godefroy Cavaignac

16, rue Robert Houdin

19, villa Marcès

19. rue Pelée

13 bis, rue Popincourt

9, rue Servan

38, rue Saint-Bernard

(crèche et mini crèche)

56, rue Saint-Maur 108-110, rue Saint-Maur

62, rue Saint Sabin

81 bis, rue Jean-Pierre Timbaud

21, rue de Vaucouleurs

61, boulevard de Charonne

Antennes et crèches familiales municipales

Elles accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans à temps plein au domicile d'assistantes maternelles agréées, sous la responsabilité d'une directrice.

Les enfants participent à des activités collectives dans les locaux de la crèche plusieurs fois par semaine en demi-journées. Les inscriptions se font en mairie.

• Crèches familiales

16. cité Beauharnais - 01 44 64 85 74

3-11, passage Bullourde - 01 47 00 66 67

Après l'inscription, vous pouvez contacter les crèches familiales pour plus de précisions sur leur fonctionnement.

Haltes garderies municipales

Elles accueillent des enfants en demi-journées ou journées entières mais pas toute la semaine.

Les inscriptions se font dans les établissements.

3-11, passage Bullourde - 01 48 07 53 55

15, rue Charrière - 09 52 99 24 17

32, rue Godefroy Cavaignac - 01 40 09 24 73 114, rue Jean-Pierre Timbaud - 01 55 28 30 45

1 bis, allée Verte - 01 55 28 35 41

Procédure d'attribution des places en crèches municipales

Votre dossier est étudié par une commission d'attribution des places qui se réunit en moyenne 4 fois par an. L'attribution des places en crèches est prononcée par le Maire du 11°, sur avis de cette commission.

Cette commission se déroule sous la présidence de l'Adjointe au Maire d'arrondissement chargée de la petite enfance. Elle se compose de professionnels de la petite enfance et d'élus du conseil d'arrondissement (majorité et opposition).

Modalités d'attribution :

Les dossiers recevables et examinés en commission sont ceux des enfants dont les parents habitent le 11° et qui ont été renouvelés auprès du service enfance de la mairie dans les 6 derniers mois. Ils sont également présentés en commission selon la date d'entrée souhaitée pour l'enfant.

En fonction des places disponibles dans chaque établissement pour les différentes tranches d'âge des enfants, **l'attribution des places est faite sur la base de la cotation des dossiers**.

La cotation est un outil qui repose sur 3 grandes familles de critères (situation professionnelle des parents, tranche de revenus de la famille et situation sociale et familiale) pour sélectionner les dossiers des familles demandant une place en crèche. En fonction des critères définis dans la cotation, des points sont attribués aux dossiers afin de définir un ordre de priorité entre eux de manière équitable et objective.

Lors de votre inscription en mairie, il vous sera demandé d'apporter des éléments d'information justifiant que vous remplissez un ou plusieurs de ces critères.